

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération  
n° 2016.10.283**

**Station-service  
communautaire :  
fonds de  
concours de la  
Ville  
d'Angoulême  
pour la création  
d'un point de  
distribution en  
super-carburant**

**LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

**Secrétaire de séance :** Bernard DEVAUTOUR

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :**

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s) :**

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

**Absent(s) :**

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION  
N° 2016.10.283**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**STATION-SERVICE COMMUNAUTAIRE : FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE  
D'ANGOULEME POUR LA CREATION D'UN POINT DE DISTRIBUTION EN  
SUPER-CARBURANT**

Par courrier du 13 janvier 2016, la ville d'Angoulême a sollicité GrandAngoulême afin que la station-service communautaire située à l'Ecopôle de Frégeneuil puisse proposer un approvisionnement en super carburant.

A l'heure actuelle, la station propose uniquement un approvisionnement en gasoil, Ad-Blue et GPL-C. Ce nouveau point de fourniture en super carburant nécessite la construction d'une nouvelle cuve, qui serait alors cofinancée par la Ville à hauteur de 50 % de la part de financement assurée, hors subvention, par GrandAngoulême.

A titre informatif, un accord-cadre portant sur la fourniture en super carburant est conclu pour 2016 et pourra être renouvelé pour 2017, dès lors la cuve sera approvisionnée en carburant dès sa construction.

Le montant de l'investissement total s'élève à environ 100 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 6 septembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe du recours à un fond de concours permettant à la ville d'Angoulême de participer à hauteur de 50 % au financement assuré, hors subvention, par GrandAngoulême,

**D'APPROUVER** la convention à intervenir pour le versement d'un fonds de concours de la ville d'Angoulême dans le cadre de la construction d'un point de fourniture super carburant à la station-service communautaire située à l'Ecopôle de Frégeneuil,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent au fonds de concours ou à sa convention,

**DE PREVOIR l'inscription, lors du vote du budget 2017, de cette dépense au budget principal - article 2312 - 020 et la recette à l'article 1324 – 020.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>14 octobre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>14 octobre 2016</b>